

SAINT CÉSAIRE DE GAUZIGNAN

30360

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt-quatre, le onze avril, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Césaire de Gauzignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric GRAS, Maire de la commune, dûment convoqués le 02 avril 2024 ;

Présents : Élisabeth Bonnal, Séverine Bourrassol, Alain Bousquet, Frédéric Gras, Romain Prat, Ellen Rauzier, Mathieu Rousset ; Nathalie Petit ;

Absents excusés : Mireille Guiraud et Damien Trouillas

Secrétaire de Séance : Alain Bousquet

Présents : 8

Procuration : 1 _ Damien Trouillas à Romain Prat

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

N° 2024_011

Objet : Vote du Budget Primitif 2024

Le conseil Municipal,

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée réunie des propositions du Budget Primitif 2024 de la commune qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

- En section de Fonctionnement à : 433 419.15 €
- En section d'Investissement à : 404 657.09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Le Budget Primitif 2023 a été voté par chapitre sans observation :

- Dépenses de Fonctionnement : 011-012-014--023-042-65-66-67
- Recettes de Fonctionnement : 002-042-70-73-74-75-77-78
- Dépenses d'Investissement : 001-040-16-20-21
- Recettes d'Investissement : 021-040-10-13-16

La présente délibération sera annexée au Budget Primitif 2024 de la commune.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Extrait certifié conforme, Frédéric GRAS



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.

D2024 - 11

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 030-213002405-20240411-D2024_111-BF

MAIRIE DE ST CESAIRE DE GAUZIGNAN (M57) - MAIRIE DE ST CESAIRE DE GAUZIGNAN

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9










Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 02.04.2024

Présenté par (1), Le président, Frédéric GRAS, Maire
A. le Saint Césaire de Gauzignan, le 11.04.2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A. le Saint Césaire de Gauzignan, le 11.04.2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).
de la Commune de Saint Césaire de Gauzignan

BONNAL Elisabeth , Conseillère	
BOURRASSOL Séverine , Conseillère	
BOUSQUET Alain , Conseiller	
GRAS Frédéric , Maire	
GUIRAUD Mireille , Conseillère	Excusée
PETIT Nathalie , Conseillère	
PRAT Romain , 3 ème Adjoint	
RAUZIER Ellen , 2 ème Adjointe	
ROUSSET Mathieu , 1er Adjoint	
TROUILLAS Damien , Conseiller	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A. le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de , de la Collectivité territoriale unique de , de la métropole de , du Conseil syndical de .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Maire,
Frédéric GRAS

